



Club Alpin Français du Pays de Gex

9 rue de Gex,
01630 St Genis Pouilly

Remboursement des Formations au CAF du Pays de Gex

1 - Principe

Dans le but d'encourager les membres du Club Alpin à suivre des formations diplômantes, le Club Alpin Français du Pays de Gex rembourse, sous certaines conditions, les frais de formation de ses membres.

2 – Formations FFCAM

2.1 - Il existe 4 types de formations proposées par le Club Alpin :

- **Unités de formation** communes à toutes les activités (UFCA).
- **Unités de valeurs, ou Unités de formation, 3 niveaux**
 - o **Niveau 1** : Ouvert à tous les membres
 - o **Niveau 2** : Pré requis obligatoire pour un brevet d'initiateur
 - o **Niveau 3** : Pré requis obligatoire pour un brevet d'instructeur
- **Formations d'Initiateurs** qui se terminent sur l'encadrement des sorties de l'activité enseignée.
- **Formations d'Instructeurs** pour ceux qui encadrent les stages.
- **Recyclages** : Tous les cadres doivent périodiquement suivre des week-ends de recyclage pour continuer à encadrer (tous les cinq ans).

2.2 - Les Unités de Formation aux Premiers Secours (PSC1), sont obligatoires pour devenir cadre mais ne sont pas organisées par le CAF.

3 - Modalités de remboursement

Seuls sont remboursés les frais engagés pour des **formations diplômantes**, c'est-à-dire des formations qui ont abouti à un brevet d'initiateur ou d'instructeur ainsi que les recyclages. Seuls les stages obligatoires pour ces formations sont remboursés.

Le remboursement s'étale sur 3 ans. Chaque année, 1/3 des frais sont remboursés à condition d'encadrer 3 sorties d'une journée dans l'année dans l'activité du diplôme. Toutefois, un remboursement plus rapide est prévu pour les membres qui encadrent depuis plusieurs années, pourvu que le comité directeur ait donné son accord préalable.

Les encadrements en soirées à la SAE sont comptabilisés comme suit :

- L'organisation et l'encadrement d'un cours (jeunes ou adultes), d'une séance de validation du passeport grimpe comptent comme 1/2 journée
- L'ouverture de la salle dans les créneaux dits « libres » compte comme 1/4 de journée.

Types de frais remboursés : **les frais d'inscription, de refuges et d'hébergement**, y compris la demi-pension, ainsi que **les frais de transport** engagés pour se rendre sur les lieux de formation. Ne sont pas remboursés les frais de boissons (hors demi-pension)

Pour la FFCAM les formations retenues pour le remboursement sont les suivantes :

- la Formation Commune aux Activités (UFCA).
- La Formation Aux Premiers Secours (PSC1).
- les Unités de valeur ou formation niveau 2 et 3 (UF ou UV).
- Les Stages de formation Initiateur et Instructeur.
- Les stages de recyclage.

Membres qui encadrent régulièrement

Sont considérés comme tels, les membres qui encadrent depuis au minimum 2 ans à raison de 3 sorties par an.

Le remboursement se fait en une seule fois, dès que le membre a encadré 3 sorties au cours de l'année courante.

4 - Démarche à suivre

Les membres qui désirent devenir cadres sont invités à prendre contact avec le président du club, ou le responsable formation.

La demande de remboursement des frais de formation est à adresser au trésorier du club dans le courant de la première année d'encadrement, accompagnée de tous les justificatifs des frais engagés. Le remboursement se fera à l'issue des sorties.

Un accord préalable du comité directeur est nécessaire pour le remboursement des frais liés à des stages suivis dans d'autres fédérations de montagne que la FFCAM.

5 – Approbation

Approuvé par le comité directeur du Club Alpin Français du Pays de Gex le 2 juillet 2014.

Version	Date	Auteurs
1.0	2 septembre 2009	A. Bonifas
2.0	2 juillet 2014	A. Hue

Etablir une fiche par stage et joindre la facture originale des frais engagés

Nom :	Prénom :	N°CAF :
Adresse :	E-mail :	
Téléphone :		

Stage :	Lieu :
Date : du au :	
Organisateur :	Code de stage :
prix total du stage :	
Prix payé par le participant :	
UV obtenues:	

SORTIES ENCADREES		
-------------------	--	--

Année :	Lieu	Date	Montant
Sortie 1 :			
Sortie 2 :			
Sortie 3 :			
Remboursement :			

Année :	Lieu	Date	Montant
Sortie 1 :			
Sortie 2 :			
Sortie 3 :			
Remboursement :			

Année :	Lieu	Date	Montant
Sortie 1 :			
Sortie 2 :			
Sortie 3 :			
Remboursement :			

TOTAL REMBOURSE

--

St Genis Pouilly le

Le Président